

# OBSERVATEUR INFRA

---

## LAVERY AVOCATS

Gérard Mounier et André Vautour

1

---

Mise en place de l'Autorité des marchés publics : conséquences pratiques sur les processus d'appels d'offre au Québec

2

---

Les dernières nouvelles du marché des infrastructures

# Index

## 1. Mise en place de l'Autorité des marchés publics : conséquences pratiques sur les processus d'appels d'offres au Québec

## 2. Les dernières nouvelles du marché des infrastructures

- Le risque de volume : principale source de défaut des PPP selon Moody's
- Canadian Solar clôture une augmentation de sa dette au Royaume-Uni
- Capstone acquiert la totalité des intérêts dans ses deux parcs éoliens de Nouvelle-Écosse
- L'État de New York souhaite produire 800 MW d'électricité éolienne offshore
- L'État de Washington évalue le mode PPP pour le projet de transport à grande vitesse entre le Canada et les États-Unis
- DIF refinance son portefeuille de projets solaires en Ontario
- EllisDon acquiert des actifs de Carillion Canada
- Le projet de réfection du toit du Stade olympique de Montréal va de l'avant
- InstarAGF fait l'acquisition de AMPORTS
- Davantage d'investissements en provenance de l'étranger pour le marché canadien
- Le projet de train à grande vitesse du Texas passe une première étape vers l'approbation environnementale
- Bechtel obtient la gestion du projet pour le train à grande vitesse du Texas
- Novacap envisage un fonds d'infrastructure et d'énergie de 500 millions de dollars
- Bientôt un appel de propositions en mode PPP pour l'Hôpital Fleurimont
- Un projet de biométhanisation à Warwick (Québec)
- Innergex : l'acquisition d'Alterra complétée
- La réalisation du Réseau express métropolitain officiellement lancée

- Alstom sera le fournisseur d'équipement du Réseau express métropolitain de Montréal
- Appel de qualification pour le projet de traitement des eaux de Valcartier attendu cet été
- La prise de contrôle d'Aecon par CCCC bloquée par Ottawa
- Boralex clôture un financement de 136 millions d'euros en France
- CDPQ et Ullico font l'acquisition d'un fournisseur d'autobus scolaires
- InstarAGF vise le lancement en 2019 d'un deuxième fonds de 1 milliard de dollars
- Innergex et BlackRock annoncent la mise en service commerciale du parc éolien Flat Top de 200 MW aux États-Unis
- Le budget de 2018 du Québec prévoit une augmentation des investissements en infrastructure
- L'Alberta lance un programme de 700 MW d'énergie renouvelable
- Trente sociétés répondent à l'appel d'offres de 700 MW de l'Alberta
- Engie et Axium Infrastructure finalisent une acquisition à Boston
- La province de Terre-Neuve envisage un PPP pour son projet de tunnel de 1,7 milliard de dollars
- Innergex renouvelle le contrat d'achat d'électricité de sa centrale hydroélectrique Brown Lake pour 40 ans
- Boralex acquiert le portefeuille de Kallista Energy Investment en France
- HSBC cesse de financer des projets d'énergie au charbon, au pétrole et au gaz
- Fin du projet de privatisation des aéroports canadiens
- EDF Renewables : une nouvelle marque internationale
- Innergex annonce la signature d'un contrat d'achat d'électricité de 12 ans pour le projet éolien Foard City au Texas
- L'OIRPC acquiert une participation minoritaire dans les actifs d'énergies renouvelables d'Enbridge
- Innergex achète un projet hydroélectrique chilien de 140 MW
- La stratégie d'investissement directs de l'OIRPC porte ses fruits
- La Banque de l'infrastructure du Canada nomme son président-directeur général

# Mise en place de l'Autorité des marchés publics : conséquences pratiques sur les processus d'appels d'offres au Québec

Auteurs : Gérard Mounier et Felicia Yifan Jin

---

En décembre 2017, le gouvernement du Québec a créé l'Autorité des marchés publics (« AMP »), un organisme mandataire de l'État qui sera chargé de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics<sup>1</sup>, en particulier leurs processus de « d'adjudication » et « d'attribution ». Cette surveillance s'effectuera en amont, par la formulation de recommandations, et en aval, par un mécanisme de plaintes. L'organisme comptera plus de 130 profession-

nels qui seront au service des ministères, des organismes publics, des municipalités et de l'ensemble des entreprises participant aux appels d'offres publics.

Le présent bulletin vise à dresser un portrait sommaire de ce nouvel organisme et des grandes lignes de son mode de fonctionnement.

---

<sup>1</sup> Un organisme visé à l'article 4 ou à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, notamment les ministères du gouvernement, les commissions scolaires et les établissements publics de santé.

## Les pouvoirs de l'AMP

Pour accomplir ses fonctions, l'AMP dispose de pouvoirs de vérification et d'enquête ainsi que de pouvoirs d'ordonnances et de recommandations.

Dans le cadre d'une vérification, une personne autorisée par l'AMP peut visiter les locaux d'un organisme public, accéder aux données contenues dans son système informatique et exiger la communication de toute documentation relative au processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat public. L'AMP possède également un pouvoir d'enquête lorsqu'il est

question de la gestion contractuelle par le ministère des Transports ou par tout autre organisme public désigné par le gouvernement.

Après une vérification ou une enquête, l'AMP peut émettre des ordonnances pour exiger qu'un organisme public effectue les actions suivantes dans certaines situations déterminées :

ORDONNANCE	EXEMPLES DE SITUATION
- La modification ou l'annulation d'un appel d'offres public	- Les conditions d'appel d'offres n'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents. Les conditions d'appel d'offres ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés.
- La tenue d'un appel d'offres public au lieu de la conclusion de gré à gré d'un contrat public	- Un « <b>plaignant</b> » a manifesté son intérêt et est en mesure de réaliser le contrat selon ce qui est indiqué dans l'« <b>avis d'intention</b> ».
- La suspension ou la résiliation de tout contrat public <sup>2</sup>	- La gravité des manquements constatés au regard de la gestion contractuelle le justifie.

Dans le processus d'adjudication d'un contrat, l'AMP peut également ordonner le recours à un vérificateur de processus indépendant, désigner une personne indépendante pour agir à titre de membre

d'un comité de sélection et exiger que l'organisme public lui divulgue l'identité des membres du comité de sélection pour approbation.

<sup>2</sup> Uniquement en matière de gestion contractuelle par le ministère des Transports ou par tout autre organisme public désigné par le gouvernement.

## Déposer une plainte

Un mécanisme de plaintes est introduit et permet à toute personne ou entreprise impliquée dans un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat public de soumettre une plainte à l'AMP, sous réserve de certaines démarches préliminaires.

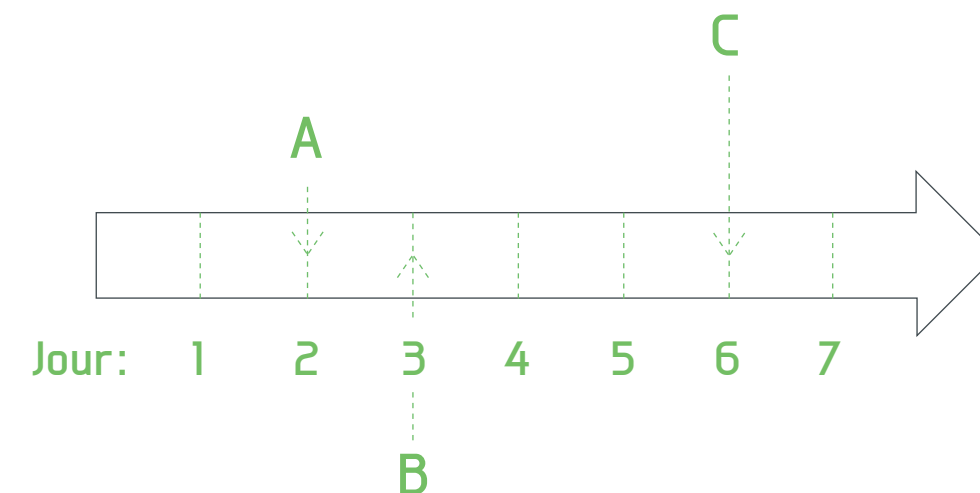
Ainsi, dans le cadre de l'adjudication d'un contrat public, le plaignant doit en premier lieu soumettre sa plainte à l'organisme public<sup>3</sup> qui a lancé le processus d'appel d'offres. Dans le cadre de la conclusion de gré à gré d'un contrat public, suivant la

publication maintenant obligatoire d'un avis d'intention, le plaignant doit en premier lieu manifester son intérêt à réaliser le contrat<sup>4</sup>. En deuxième lieu, qu'il y ait ou non une décision provenant de l'organisme public, le plaignant pourra porter plainte à l'AMP, en respectant certains délais.

Les lignes du temps ci-dessous illustrent les diverses périodes durant lesquelles une personne peut porter plainte à l'AMP :

*Étapes pour le dépôt d'une plainte lorsqu'il y a une décision de l'organisme public*

- A** Plainte à l'organisme public (adjudication) OU manifestation de l'intérêt de réaliser le contrat (attribution)
- B** Décision de l'organisme public (adjudication ou attribution)
- C** Date limite pour la réception de la plainte par l'AMP



<sup>3</sup> Art. 37 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics*

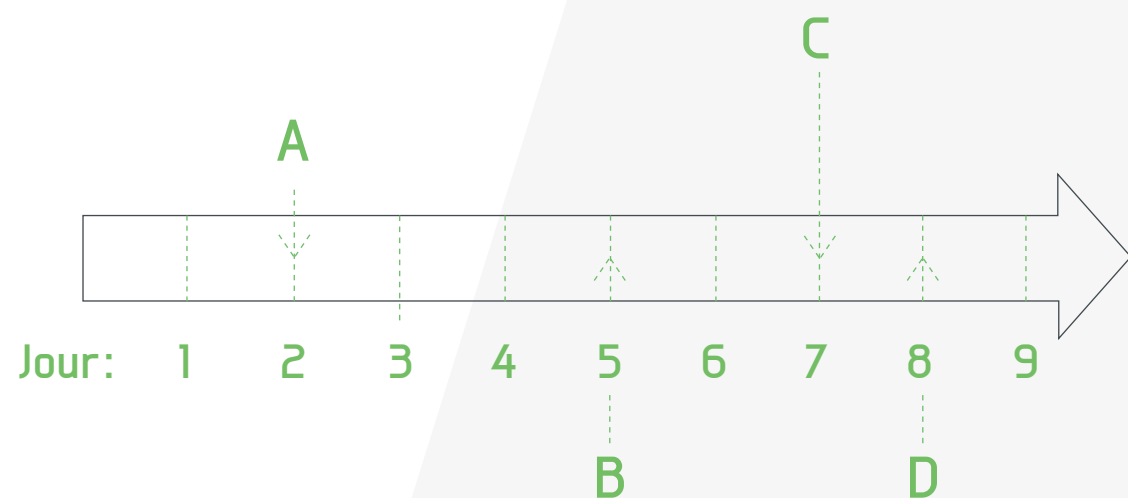
<sup>4</sup> Art. 38 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics*

### Étapes pour le dépôt d'une plainte lorsqu'il y a absence de décision de l'organisme public<sup>5</sup>

- A** Plainte à l'organisme public (adjudication) OU manifestation de l'intérêt de réaliser le contrat (attribution)
- B** Date à partir de laquelle une plainte peut et doit être soumise si aucune décision de l'organisme public (adjudication) OU date à partir de laquelle une plainte peut être soumise si aucune décision de l'organisme public (attribution)

- C** Date limite pour la réception de la plainte par l'AMP (attribution)
- D** Date limite de réception des soumissions (adjudication) OU date prévue de conclusion du contrat (attribution)

Enfin, il est possible également de soumettre une plainte lorsqu'un avis d'intention n'est pas publié tel que requis<sup>6</sup>.



## Et l'AMF, le BIG, les municipalités ?

La création de l'AMP vise à rendre disponible aux participants des appels d'offres publics une solution permettant d'améliorer la transparence des marchés publics. La loi instituant l'AMP décide également du sort des autres entités exerçant actuellement des fonctions similaires ou concurrentes. Ainsi, l'Autorité des marchés financiers est remplacée par l'AMP à l'égard du régime d'autorisation pour contracter avec un organisme public<sup>7</sup>.

Par ailleurs, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (« BIG ») conserve ses prérogatives, à l'exception de l'examen de la gestion contractuelle<sup>8</sup>. Quant aux contrats publics conclus avec les autres municipalités du Québec, il est prévu que l'AMP soumettra ses décisions à ces municipalités sous forme de recommandations.

<sup>5</sup> Art. 39 et art. 41 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics*

<sup>6</sup> Art. 42 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics*

<sup>7</sup> Art. 156 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats publics des organismes publics*

<sup>8</sup> Art. 68 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats publics des organismes publics*

## En bref, l'AMP sera-t-elle un outil efficace?

Bien évidemment, la création de ce nouvel organisme n'est pas sans soulever des interrogations et commentaires de la part des acteurs de l'industrie quant à l'efficacité de son fonctionnement futur.

Ainsi, certains s'interrogent sur le fait que la plainte initiale doive être déposée auprès de l'organisme émetteur de l'appel d'offres, ce qui constitue une contrainte susceptible de décourager certains plaignants, qui pourraient ainsi craindre pour leurs relations futures avec l'organisme en question.

D'autres regrettent que la possibilité de déposer des plaintes anonymes n'ait pas été retenue par le législateur, alors même qu'il s'agit d'un outil reconnu pour son efficacité dans les affaires de corruption ou de collusion. Enfin, certains intervenants soulignent que le pouvoir de l'AMP vis-à-vis des municipalités se limite à émettre des recommandations : cela sera-t-il suffisant pour permettre à ce nouvel organisme d'exercer efficacement son rôle de gendarme des marchés publics?

Une chose est certaine, l'ambitieux **Plan québécois des infrastructures 2018–2028** qui se met progressivement en place devrait nous donner dans les prochains mois l'occasion d'observer le fonctionnement du nouvel organisme, et d'évaluer si le cadre législatif constitutif de l'AMP est adéquat pour lui permettre d'accomplir pleinement sa mission.

# Les dernières nouvelles du marché des infrastructures

## Le risque de volume : principale source de défaut des PPP selon Moody's

Les partenariats public-privé exposés aux risques de volume et de prix sont six fois et demie plus susceptibles de faire défaut que ceux basés sur les paiements de disponibilité, selon une étude de Moody's.

L'étude a porté sur plus de 2000 projets d'infrastructure, dont 1362 PPP, datant de 1983 à 2015. Elle a révélé que 13,7 % des PPP non basés sur les paiements de disponibilité étaient en défaut dans les 10 ans, contre seulement 2,1 % pour les projets fondés sur des paiements de disponibilité. Pour les PPP de la période 1983-2015, le taux global de défaut sur 10 ans

s'est établi à 5,6 %. Le rapport souligne en particulier le fait que le marché des PPP dans le secteur des transports en Europe de l'Ouest a connu la majorité des neuf défaillances de 2015 en matière de financement des infrastructures. Le risque de « volume » étant dans ces cas-ci un risque de « trafic ».

Selon Moody's, l'étude couvre 62 % des transactions de financement de projets au cours de cette période.





## Canadian Solar clôture une augmentation de sa dette au Royaume-Uni

---

Canadian Solar a obtenu une facilité de crédit de 41,9 millions de livres sterling pour financer un portefeuille de 52,2 MW d'actifs en énergie solaire photovoltaïque au Royaume-Uni.

C'est la banque allemande BayernLB qui a offert cette facilité de crédit sans recours, d'un terme de 17 ans, utilisée pour financer les dix projets solaires en exploitation.

Il s'agit du troisième financement d'un portefeuille solaire britannique par Canadian Solar et du second de BayernLB, qui a fourni l'année dernière 36,4 millions de livres sterling pour quatre projets totalisant 40,2 MW.

## Capstone acquiert la totalité des intérêts dans ses deux parcs éoliens de Nouvelle-Écosse

Capstone Infrastructure Corporation a acquis les intérêts restants de ses parcs éoliens en propriété partielle Glen Dhu et Fitzpatrick Mountain en Nouvelle-Écosse.

Le 30 décembre 2017, la société détenue par iCON Infrastructure Partners a conclu l'acquisition de la participation restante de 51 % dans le parc éolien Glen Dhu de 62,1 MW, ainsi que la participation de 50 % dans la centrale éolienne Fitzpatrick Mountain de 1,6 MW. Ces transactions portent donc la participation de Capstone à 100 % dans les deux actifs.

Inveravante Inversiones Universales SL était propriétaire de la participation de 51 % dans Glen Dhu, tandis que Wind Canada Investments détenait la participation de 50 % dans Fitzpatrick Mountain.

Les centrales éoliennes Glen Dhu et Fitzpatrick bénéficient de contrats d'achat d'électricité jusqu'en 2031 et 2022 respectivement, et continuent d'être gérées et exploitées par une filiale de Capstone.

Cette transaction constitue la première acquisition de Capstone depuis que la firme britannique iCON Infrastructure Partners III en est devenue propriétaire en 2016. En 2017, la société a recentré son activité pour devenir un producteur nord-américain indépendant d'électricité et se départir de ses investissements européens, y compris le groupe suédois Värmevärden et Bristol Water, une société qui se spécialisait dans le traitement des eaux au Royaume-Uni.

Grâce à Capstone, iCON espère étendre son empreinte en Amérique du Nord.

Capstone possède, exploite et développe actuellement des installations de production d'énergie thermique et renouvelable en Amérique du Nord d'une capacité installée totale de 541 MW.





## L'État de New York souhaite produire 800 MW d'électricité éolienne offshore

Le gouverneur de l'État de New York, Andrew Cuomo, a appelé à la production d'au moins 800 MW d'électricité éolienne offshore à partir de cette année.

Dans un document d'orientation publié le 3 janvier 2018, Andrew Cuomo a proposé que l'État de New York lance une procédure de passation de marché cette année et une autre en 2019, afin d'atteindre l'objectif ultime de produire 2,4 GW d'énergie éolienne offshore d'ici 2030.

M. Cuomo a également déclaré que l'État allait lancer une initiative de 1,5 GW de stockage d'énergie d'ici 2025. Le stockage d'énergie sera nécessaire pour moderniser l'infrastructure énergétique vieillissante de l'État et résoudre les

problèmes d'intermittence dus à une part croissante de la production d'énergie renouvelable.

Les projets proposés font partie d'un effort à l'échelle de l'État pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Andrew Cuomo a également demandé à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'adopter des règlements qui mettraient fin à l'utilisation du charbon dans les centrales électriques de l'État d'ici 2020.

En janvier 2017, la Long Island Power Authority de New York a approuvé un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans pour le projet Deepwater ONE estimé à 740 millions de dollars, qui pourrait être mis en chantier dès 2019.

# L'État de Washington évalue le mode PPP pour le projet de transport à grande vitesse entre le Canada et les États-Unis

Le ministère des Transports de l'État de Washington (Washington State's Department of Transportation, ou WSDOT) envisage une structure en PPP pour la livraison d'un système de transport terrestre « à très grande vitesse » reliant Seattle et Vancouver.

Le projet vise à répondre aux augmentations attendues de la demande liées à la croissance démographique et économique dans la région transnationale de Cascadia.

Les solutions envisagées incluent un système ferroviaire à grande vitesse, la lévitation magnétique ou encore un corridor hyperloop. Les

coûts estimés varient entre 24 et 42 milliards de dollars américains, selon l'option choisie.

Le cabinet d'ingénierie CH2M a préparé et publié un rapport en décembre 2017 au nom du WSDOT, dans lequel plusieurs modèles de réalisation sont envisagés, tels que la conception-soumission-construction, la conception-construction, la conception-construction-financement, la conception-construction-financement-exploitation et, finalement, la privatisation.

Le rapport suggère plusieurs méthodes pour financer le projet, notamment les prêts en vertu du TIFIA (Transportation Infrastructure Finance and Innovation Act), les PAB (private activity bonds), la Banque de l'infrastructure du Canada, le *Railroad Rehabilitation Improvement and Financing Program* et la Loi sur le programme FAST.

Selon le rapport, le projet répond notamment à la plupart des critères de la Banque de l'infrastructure du Canada, bien que sa capacité à générer un rendement et à attirer des capitaux privés nécessite une analyse plus approfondie.

CH2M a recommandé que le WSDOT fasse avancer le projet en procédant à une étude de planification qui présenterait les emplacements des stations, les problèmes technologiques et les modèles opérationnels. Le cabinet a également proposé de poursuivre les études pour mieux comprendre les préférences en matière d'achalandage et suggère la formation d'une commission intergouvernementale chargée de déterminer les prochaines étapes et d'évaluer les mécanismes de financement.



## DIF refinance son portefeuille de projets solaires en Ontario

Le fonds DIF Infrastructure III a annoncé le 9 janvier 2018 avoir procédé au refinancement de trois projets solaires ontariens, pour un montant total de 180 millions de dollars.

Le refinancement concerne un portefeuille d'une capacité totale de 30 MWac comprenant les projets Glenarm, Goldlight et Illumination. Les trois installations vendent leur production à l'IESO en vertu de contrats d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans.

Selon Inframation, la nouvelle dette comprendrait une tranche à taux fixe et une tranche à taux variable d'une durée de 18 ans. Natixis, qui avait participé au financement initial, a agi en tant qu'arrangeur dans le refinancement. Samsung Life Insurance Co., Migdal Insurance Company, Migdal Market et Provident Funds ainsi que Raymond James étaient des prêteurs participants.

## EllisDon acquiert des actifs de Carillion Canada

EllisDon Corporation et Carillion Canada Holdings Incorporated ont annoncé le 28 février 2018 avoir conclu une entente au terme de laquelle EllisDon acquerra certains actifs liés aux opérations canadiennes de Carillion.

Rappelons que Carillion PLC, la maison-mère de Carillion Canada, fait l'objet d'une procédure de liquidation depuis le mois de janvier 2018. Toutefois, la filiale canadienne avait fait savoir dans un communiqué du 15 janvier 2018 que ses activités se poursuivaient et n'étaient pas incluses dans le processus de liquidation.

Dans le cadre de la transaction, EllisDon acquerra 70 % des actions émises et en circulation de quatre entités dont EllisDon détient déjà les 30 % restants, à savoir Carillion Services (ROH) inc., Carillion

EllisDon Services (NOH) inc., Carillion Services (WOHC) inc. et Carillion EllisDon Services (Sault) Inc. EllisDon deviendra ainsi le seul fournisseur de services de l'hôpital Royal d'Ottawa, de l'hôpital Trafalgar Memorial d'Oakville, du système de santé William Osler et de l'hôpital de Sault-Sainte-Marie. EllisDon, par l'intermédiaire d'une société de son groupe, acquerra également 50 % des actions émises et en circulation de The Healthcare Infrastructure Company of Canada (ROH) Inc., dont la filiale d'EllisDon détient les 50 % restants.

La transaction est assujettie à la conclusion par les parties d'un contrat d'achat définitif ainsi qu'à l'approbation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.



## Le projet de réfection du toit du Stade olympique de Montréal va de l'avant



La Régie des installations olympiques (RIO) a publié le 7 mai 2018 un avis d'intention de procéder à un appel de qualification pour la conception, la construction, le financement et l'entretien régulier de la nouvelle toiture du Stade olympique de Montréal.

Cet avis d'intention fait suite à un appel d'offres lancé par la RIO le 13 février pour des services spécialisés dans l'ingénierie et l'architecture des structures de traction légères.

Rappelons que le projet de remplacement du toit du Stade olympique a été lancé en 2004 et a par la suite été suspendu jusqu'en novembre 2017, date à laquelle la RIO a finalement obtenu l'autorisation de la ministre du Tourisme et ministre responsable du Parc olympique de poursuivre le remplacement du toit.

Selon l'avis d'intention, le projet sera réalisé selon un mode conception-construction-financement et entretien. Le projet de remplacement du toit du Stade olympique, vieux de 42 ans, vise

à rendre le Stade disponible toute l'année, en s'appuyant sur une solution fiable et sûre, en harmonie avec les caractéristiques architecturales de ce bâtiment emblématique.

La RIO prévoit lancer l'appel de qualification à l'automne 2018. À l'issue de cette première étape, la Régie sélectionnera les trois équipes qui auront le mieux démontré qu'elles possèdent les compétences et l'expertise requises pour concevoir et construire cette nouvelle toiture, incluant le démantèlement de celle existante, pour

assurer le financement des coûts de conception et de construction, et enfin, pour assurer l'entretien courant de la nouvelle toiture durant plusieurs années.

Une fois l'autorisation des autorités gouvernementales obtenue par la Régie, ces trois équipes seront invitées à participer à la seconde étape, en l'occurrence l'appel de propositions, dont le lancement est actuellement prévu à la fin de l'année 2019.





## InstarAGF fait l'acquisition de AMPORTS

InstarAGF a annoncé dans un communiqué de presse du 3 avril 2018 avoir procédé à l'acquisition de 100 % du capital de la société de logistique portuaire automobile AMPORTS à Jacksonville, en Floride.

Amports exploite la logistique et le traitement automobile dans treize installations portuaires aux États-Unis et au Mexique. Les sites donnent accès aux réseaux de transport terrestre et de distribution à proximité des grands centres de population. La société fournit à ses clients des services logistiques et portuaires dans le traitement des véhicules, y compris le chargement et le déchargement des rails, l'inspection, le stockage, les

installations accessoires, ainsi que les services de personnalisation, de réparation et d'homologation réglementaire. Les clients comprennent Toyota, Hyundai/Kia, Honda, Volvo, Subaru, Mazda, Volkswagen/Audi, Chrysler, General Motors et Ford. AMPORTS appartenait à Lincolnshire Management depuis 2014.

Fondée en 1986 Lincolnshire Management est une société de capital-investissement établie à New York. La firme avait mandaté la banque UBS en tant que conseiller financier pour vendre la société en octobre 2017.



## Davantage d'investissements en provenance de l'étranger pour le marché canadien

Selon les panélistes et les participants du 12<sup>e</sup> Forum annuel des investisseurs en infrastructures, organisé le 23 janvier à Londres par Inframation, le Canada devrait attirer encore davantage d'investissements de la part des fonds d'infrastructures européens et internationaux.

Selon les participants, l'environnement réglementaire canadien demeure très favorable aux investissements par rapport aux juridictions européennes. Par ailleurs, les fonds européens semblent voir un manque d'opportunités offrant un rendement réel sur leurs marchés locaux, ce qui les oblige à envisager des investissements hors de leurs frontières, dans des pays comme le Canada.

L'année 2018 devrait s'avérer porteuse de débouchés importants

pour le marché canadien des PPP, puisque 24 projets sont actuellement à un stade avancé de développement, selon Inframation.

L'année dernière, 12 projets de PPP ont atteint le stade de la clôture financière pour un total de 2,52 milliards de dollars canadiens, répartis entre les transports, les infrastructures sociales et l'environnement. Au point de vue des investissements étrangers, on a pu noter la participation de la Korean Development Bank et de la Bank of China.

Aux États-Unis et au Canada, on pourrait voir des occasions se présenter dans les infrastructures sans fil, les réseaux Internet à large bande et les réseaux de fibre optique pour les communautés rurales.



## Le projet de train à grande vitesse du Texas passe une première étape vers l'approbation environnementale

La Federal Railroad Administration (FRA) a publié en janvier 2018 un projet de déclaration d'impact environnemental (*draft environmental impact statement*, ou DEIS) pour le train à grande vitesse du Texas, permettant à ce projet privé de poursuivre son processus.

La soumission d'un DEIS est une exigence clé pour que le projet reçoive l'approbation de la National Environmental Policy Act (NEPA).

Le projet ferroviaire à grande vitesse est réalisé par la société privée Texas Central Partners, qui sera responsable de la conception, du financement, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance du système.

La FRA tiendra des audiences publiques pour recueillir les commentaires de la population, à la suite de quoi une étude d'impact environnemental finale devrait être publiée en janvier 2019, ainsi qu'un compte rendu des décisions qui devrait être émis en août de la même année. La construction pourra commencer après la publication des deux documents.

Le coût du projet est estimé à plus de 18 milliards de dollars américains. Le projet sera financé par une combinaison d'emprunts et des fonds propres. Une première ronde de financement de 75 millions de dollars américains a été clôturée en juillet 2015 auprès d'investisseurs locaux.

Le calendrier des futures augmentations de capital est lié au calendrier des approbations réglementaires. Toutefois, des institutions japonaises, incluant des fonds souverains, auraient manifesté un intérêt pour le financement du projet, selon Inframation.

WSP USA effectuera des travaux d'ingénierie pour le compte de Fluor Enterprises et de The Lane Construction Corporation, qui ont été sélectionnées comme équipe de conception ; la construction débutera en août 2017.

Rappelons que le projet prévoit un train circulant à des vitesses supérieures à 300 km/h qui permettra de relier Dallas à Houston en 90 minutes.

Au cours des 25 prochaines années, le projet devrait générer 36 milliards de dollars d'activité économique directe, créer plus de 10000 emplois directs par an pendant la construction et jusqu'à 1000 emplois opérationnels, selon le site Web du projet.

## Bechtel obtient la gestion du projet pour le train à grande vitesse du Texas

La firme d'ingénierie Bechtel travaillera avec le développeur de trains à grande vitesse Texas Central sur la gestion du projet ferroviaire prévu entre Dallas et Houston, un projet estimé à 15 milliards de dollars.

Bechtel a été engagé pour continuer le travail de Texas Central alors que le projet passe du stade de conception à la phase de mise en œuvre.

Bechtel a réalisé plus de 300 projets majeurs de trains et de métros, y compris le Channel Tunnel High Speed 1 au Royaume-Uni, le Crossrail à Londres, le métro de Riyad et le Dulles Corridor Metrorail

dans la région de Washington, D. C. Bechtel, une société établie aux États-Unis qui a un bureau à Houston et compte environ 2000 employés au Texas, livre des projets civils lourds et complexes depuis plus de 100 ans.

Ce partenariat intervient après que Texas Central a sélectionné Fluor Enterprises et The Lane Construction Corporation pour effectuer la planification de la pré-construction avec le soutien technique de WSP. Texas Central, Fluor, Lane et WSP sont en train de compléter la planification de la construction ainsi que le séquençage, l'ordonnancement et les estimations de coûts, en plus d'autres activités de conception et

d'ingénierie. Leur travail est encadré par le projet de déclaration d'impact environnemental récemment publié par la Federal Railroad Administration sur le projet.

La déclaration environnementale décrit pour la première fois un itinéraire unique et privilégié entre North Texas et Houston. Elle présente les emplacements des gares de voyageurs et évalue l'impact de la conception et de la construction du système ferroviaire sur les personnes et l'environnement. Selon le document, le train allégerait la pression sur l'infrastructure de transport du Texas et le projet est nécessaire pour répondre à la demande croissante.

La FRA effectuera un examen environnemental final qui aidera à déterminer le calendrier et l'itinéraire du projet avant le début des travaux.

Texas Central a obtenu des contrats d'options pour environ un tiers des parcelles de terrain qui devront être acquises pour le projet. Certains propriétaires le long des routes potentielles se sont opposés au projet au motif qu'un train à grande vitesse perturberait leur mode de vie rural et n'apporterait que peu d'avantages. Les estimations de Texas Central prévoient 5 millions de passagers par an d'ici 2025 et 10 millions d'ici 2050.

## Novacap envisage un fonds d'infrastructure et d'énergie de 500 millions de dollars

Selon le site Inframation, la société canadienne de capital-investissement Novacap devrait lancer prochainement un fonds spécialisé en infrastructure et énergie d'une valeur de 500 millions de dollars. Ce nouveau fonds ciblera les investissements de taille moyenne en Amérique du Nord et du Sud (Chili, Colombie, Mexique et Pérou).

Le fonds serait structuré autour d'une période d'investissement de cinq ans et envisagerait de réaliser de 8 à 12 investissements. Il accorderait une priorité aux pays de l'OCDE, mais réserverait un plafond de 30 % pour les investissements en Colombie et au Pérou, où la notation de crédit devrait toute-

fois être de qualité « investment grade ». Le fonds aurait pour objectif des investissements en capitaux propres de l'ordre de 30 à 70 millions de dollars dans des projets d'une valeur ne dépassant pas 1 milliard de dollars.

Le fonds s'intéresserait à tous les projets d'énergie et d'infrastructure, incluant les technologies propres — tels que le stockage d'énergie, les microréseaux, les infrastructures complexes et les projets hydrauliques — ainsi que le secteur des transports comme les aéroports.

## Bientôt un appel de propositions en mode PPP pour l'Hôpital Fleurimont

La Société québécoise des infrastructures (SQI) devrait lancer prochainement un appel de propositions pour le Service des urgences de l'Hôpital Fleurimont et le Centre mère-enfant à Sherbrooke.

Rappelons que le gouvernement du Québec a mandaté la SQI à titre de gestionnaire de projet pour superviser l'approvisionnement du projet de conception, de construction et de financement.

Ce projet prévoit la construction d'un agrandissement de quelque 26 400 mètres carrés sur le site de l'hôpital afin d'y accueillir le Centre mère-enfant et la nouvelle urgence.

**Rappelons qu'au terme de l'appel de qualification, trois consortiums ont été sélectionnés et seront invités à participer à l'appel de propositions :**

**Pomerleau inc.**

- Lemay/Groupe A
- Les services EXP inc.
- SNC-Lavalin
- Tetra Tech

**EBC inc.**

- Menkès Shooner Dagenais Letourneux Architectes
- Cimaïse Architectes
- Stantec Experts-Conseils Ltée
- WSP Canada inc.
- Cosime Infrastructure & Énergie

**Groupe Santé Fleurimont**

- Astaldi S.p.A.
- Jodoin Lamarre Pratte architectes
- Yelle Maillé et associés architectes
- SDK et associés inc.
- Les Consultants SM inc.
- Pageau Morel et Associés inc.
- Entreprise de construction TEQ inc.
- Jubinville et Associés, Architectes

## Un projet de biométhanisation à Warwick (Québec)

---

Un projet de biométhanisation en milieu agricole pourrait voir le jour à Warwick, piloté par la coopérative Coop Carbone.

La Coop Carbone est une initiative de Fondation CSN, du Mouvement Desjardins, de La Coop fédérée, du Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E), et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).

La biométhanisation est un procédé de traitement des matières organiques par fermentation sans oxygène, un processus en milieu fermé. Des résidus de fumier, de canneberges et de pommes de terre, ou provenant de vergers, de vignobles et de fromageries peuvent être utilisés dans ce procédé.

Il résulte du processus un biogaz qui peut être vendu à Énergir par l'entremise de son réseau de transport et de distribution. Par ailleurs, le procédé de méthanisation produit également un digestat qui peut être utilisé comme fertilisant sous forme liquide.

Ce projet serait un des premiers projets de biogaz au Québec.

## Innergex : l'acquisition d'Alterra complétée

---

Innergex énergie renouvelable inc. a annoncé le 6 février 2018 la clôture de l'acquisition d'Alterra Power Corp.

En octobre 2017, l'entreprise avait annoncé l'achat pour plus de 1,1 milliard de dollars de la société de Colombie-Britannique. Elle avait notamment reçu le soutien de la Caisse de dépôt et placement du Québec avec un prêt de 150 millions de dollars.

Avec l'acquisition d'Alterra, Innergex porte sa capacité totale à 1 609 MW.

La transaction permettra d'augmenter la présence d'Innergex de façon significative aux États-Unis, au Canada, en Amérique latine et en Europe, qui demeurent les marchés cibles de la société.

Le président-directeur d'Alterra, Ross Beaty, se joint au conseil d'administration d'Innergex.

# La réalisation du Réseau express métropolitain officiellement lancée

C'est le 8 février 2018 que CDPQ Infra a annoncé le démarrage de la phase de réalisation du Réseau express métropolitain (REM).

Moins de deux ans après le dévoilement de ce projet, le REM devient concret :

- La construction a débuté au mois d'avril 2018;
- Les premiers tests se feront à la fin 2020;
- Les premiers usagers monteront à bord à l'été 2021.

Parmi les objectifs que s'était fixés CDPQ Infra, on peut citer :

- Le respect du coût annoncé de 72 ¢ par passager-km, coût à partir duquel l'ARTM définira ses tarifs.
- Le respect des paramètres financiers annoncés pour des coûts de construction de 6,3 G\$, soit une variation de moins de 5 % par rapport aux estimations préliminaires.
- Aucune contribution additionnelle des gouvernements et maintien des niveaux de rendement estimés.

## Rappelons que les consortiums retenus sont les suivants :

Pour le contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction des infrastructures (IAC), le Groupe NouvLR, composé de :

- SNC-Lavalin Grands Projets Inc.
- Dragados Canada Inc.
- Groupe Aecon Québec Ltée
- Pomerleau Inc.
- EBC Inc.

Les participants pour NouvLR Conception sont :

- SNC-Lavalin Inc.
- Aecom Consultants Inc.

Pour le contrat de fourniture du matériel roulant, de systèmes et de services d'exploitation et de maintenance (MRSEM), le Groupe des Partenaires pour la Mobilité des Montréalais (PMM) composé de :

- Alstom Transport Canada Inc.
- SNC-Lavalin O&M Inc.

En parallèle avec la planification et le développement du REM, la Caisse a identifié des occasions d'investissement attrayantes supplémentaires pour son portefeuille d'infrastructures. Trois infrastructures existantes et à vocation partagée, soit le tunnel Mont-Royal, la gare Centrale (infrastructures ferroviaires) et le Viaduc du Sud, sont ou seront acquises et regroupées sous une nouvelle filiale de la Caisse (InfraMtl.co) afin d'en assurer la pérennité publique.

Cette filiale assurera le maintien de ces infrastructures partagées auprès des opérateurs actuels et futurs. Elle permettra également de générer un rendement commercial stable, comparable à celui des actifs déjà en portefeuille.

## Alstom sera le fournisseur d'équipement pour le Réseau express métropolitain de Montréal

Dans la foulée de l'annonce effectuée par la CDPQ sur les résultats de l'appel d'offres du Réseau express métropolitain (REM) à Montréal, Alstom a confirmé le 12 avril 2018 avoir décroché, en consortium avec le canadien SNC-Lavalin, un contrat d'environ 1,8 milliard d'euros (2,8 milliards de dollars canadiens). Le consortium fournira le système complet de métro léger sans conducteur dans le cadre de ce projet, qui doit constituer l'un des réseaux de transport automatisés les plus étendus au monde, avec 67 kilomètres de voies et 26 stations.

La part du groupe ferroviaire français est estimée à 1,4 milliard d'euros (2,2 milliards de dollars canadiens) et celle du groupe canadien d'ingénierie et de construction à 400 millions d'euros (600 millions de dollars canadiens).

Le contrat porte sur la fourniture de 106 rames de deux voitures, des solutions automatisées de contrôle de conduite et sans conducteur, d'un centre de contrôle, de portes palières, de systèmes de connectivité Internet, ainsi que de services d'exploitation et de maintenance pour une durée de 30 ans.

Alstom établira aussi à Montréal un centre d'expertise mondial dans la recherche et le développement des systèmes intégrés de contrôle en mobilité urbaine, regroupant environ 100 professionnels qui auront pour mission de faire progresser l'expertise de la compagnie en s'appuyant sur le savoir-faire montréalais en technologies numériques avancées et en intelligence artificielle.

## Appel de qualification pour le projet de traitement des eaux de Valcartier attendu prochainement

Selon l'avis d'intention publié le 7 février 2018, Services publics et Approvisionnement Canada devait faire un appel de qualification pour le projet de traitement des eaux de Valcartier durant l'été 2018.

Rappelons que le projet concerne un système de pompage et de traitement pour le ministère de la Défense nationale, situé à Valcartier au Québec, et qui serait réalisé selon un modèle d'approvisionnement de type conception, construction, exploitation et entretien (CCEE).

Trois équipes seront présélectionnées et invitées à passer à l'étape de l'appel de propositions, qui devrait être publié à l'automne

2018. Le contrat de projet devrait être signé entre le partenaire privé et le gouvernement du Canada à l'automne 2019.

Le projet vise à concevoir et à mettre en œuvre une approche de gestion et de réacheminement des eaux souterraines contaminées au trichloréthylène vers la rivière Jacques-Cartier. Les pratiques liées à l'utilisation du trichloréthylène par le gouvernement fédéral et les organisations du secteur privé entre 1940 et 1990 ont entraîné des niveaux indésirables de substances auxquels il faut maintenant remédier.



## La prise de contrôle d'Aecon par CCCC bloquée par Ottawa

Le gouvernement canadien a bloqué une prise de contrôle de 1,51 milliard de dollars de la société de construction Aecon Group par China Communications Construction Company (CCCC) pour des raisons de sécurité nationale.

En vertu de la Loi sur Investissement Canada, le cabinet du premier ministre a émis une ordonnance demandant à China Communication Construction International (CCCI), de ne pas procéder au rachat proposé d'Aecon. Cette décision est en accord avec les recommandations formulées par les agences de sécurité nationale du pays tout au long du processus de révision de l'impact de cette transaction sur la sécurité nationale, selon un communiqué

publié le mercredi 23 mai 2018 par le ministre de l'Innovation, Navdeep Bains.

La décision du gouvernement a ensuite été confirmée par Aecon, qui a déclaré dans un communiqué de presse que son chef de la direction, John Beck, était « déçu » de la décision du gouvernement.

La transaction avec Aecon aurait été la plus importante acquisition par une entreprise d'État chinoise à l'extérieur du secteur pétrolier canadien.

La société établie à Toronto demeurera cotée en bourse, tandis que John Beck restera en poste en tant que chef de la direction afin d'effectuer la transition avec son successeur récemment nommé,

M. Jean-Louis Servranckx, auparavant président de la branche infrastructure du Groupe Eiffage. Aecon ne poursuit plus activement un processus de vente.

CCCI avait annoncé son intention d'acquérir le constructeur canadien en octobre dernier après la mise en vente de l'entreprise en août 2017. Les actionnaires d'Aecon avaient approuvé la vente et le commissaire à la concurrence n'avait pas émis d'avis défavorable à l'égard de la transaction proposée. Pourtant, la conclusion de l'entente avait été repoussée en février dernier, après que les autorités canadiennes ont prolongé un examen de l'impact de la transaction sur la sécurité nationale pour une période pouvant aller jusqu'à 90 jours.

En vertu des dispositions de la Loi sur Investissement Canada relatives à la sécurité nationale, les décisions et les ordonnances du Cabinet ou les décisions du ministre sont définitives et exécutoires. Sans saisine d'un contrôle judiciaire, possible en vertu de la Loi sur les Cours fédérales, elles ne sont pas susceptibles d'appel ni de révision par un tribunal.

Rappelons que CCCI a acheté l'entrepreneur australien John Holland en 2015 pour 1,15 milliard de dollars australiens (870 millions de dollars américains). La multinationale basée à Beijing a également formé une coentreprise de services de consultation et de planification avec la société d'ingénierie américaine AECOM en août dernier.



## Boralex clôture un financement de 136 millions d'euros en France

Boralex inc. (TSX : BLX) a annoncé le 28 février 2018 avoir clôturé le financement visant les parcs éoliens Inter Deux Bos (33 MW), Côteaux du Blaiseron (26 MW), Le Pelon (10 MW), Hauts de Comble (20 MW) et Sources de l'Ancre (23 MW) en France, pour un montant total d'environ 136 millions d'euros (212 millions de dollars). Ce financement est assuré par Crédit Industriel et Commercial, Auxifip, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et BPI France Financement.

Établi selon un ratio dette/capitaux propres de 80/20, ce financement se compose d'une tranche à taux fixe de 108,8 millions d'euros et d'une tranche à taux variable de 27,2 millions d'euros, toutes deux

amorties sur une période de 15 ans. Compte tenu des contrats de couverture et des tirages en vigueur, le taux moyen combiné des deux tranches est d'environ 2,60 %.

Au-delà des tranches à long terme, le financement comporte aussi des tranches à court terme d'un montant total de 20,4 millions d'euros destiné à couvrir les besoins de fonds temporaires liés à la taxe sur la valeur ajoutée française.

La construction de chacun des projets est déjà amorcée ou le sera au cours des prochains mois et leur mise en service est prévue à la fin de 2018 ou en 2019.



## La CDPQ et Ullico font l'acquisition d'un fournisseur d'autobus scolaires

Selon un communiqué publié le 27 février 2018, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et Ullico Inc. ont convenu d'acquérir la totalité du capital de l'entreprise ontarienne d'autobus scolaires Student Transportation Inc., une société cotée à la Bourse de Toronto.

La CDPQ et Ullico ont formé une entité nommée Spinner Can AcquireCo Inc. afin de procéder à l'acquisition des actions en circulation de la société, selon les informations publiées par le site Inframation.

Les nouveaux propriétaires ont payé 867,3 millions de dollars pour l'opération et 79,9 % du capital sera détenu par la CDPQ après la clôture, tandis qu'Ullico détiendra les 21,1 % restants.

La CDPQ était déjà l'un des plus importants actionnaires actuels de Student Transportation Inc. avec environ 8,4 % des actions ordinaires en circulation de l'entreprise, qui demeure le troisième fournisseur de services de transport par autobus scolaires en Amérique du Nord.



Student Transportation Inc. exploite une flotte de plus de 13 500 véhicules et transporte 1,25 million de passagers, principalement des enfants. Les acheteurs et le vendeur prévoient conclure la transaction avant la fin de l'été 2018, après avoir reçu toutes les approbations nécessaires.

La CDPQ et Ullico prévoient financer l'acquisition avec des capitaux propres et un financement offert par BMO Marchés des capitaux, qui est également le conseiller financier des investisseurs.

Rappelons qu'Ullico est une compagnie d'assurance américaine liée au monde syndical qui investit principalement dans le secteur des infrastructures, y compris le transport, l'eau, les eaux usées, ainsi que la production et le transport d'électricité.

## InstarAGF vise le lancement en 2019 d'un deuxième fonds de 1 milliard de dollars

InstarAGF prévoit lancer un deuxième fonds d'infrastructure de 1 milliard de dollars canadiens au début de 2019, selon Inframation.

La société maintiendra probablement la même stratégie que pour le premier fonds, en se concentrant sur l'infrastructure à valeur ajoutée du marché intermédiaire en Amérique du Nord, dans les secteurs de l'énergie et des services publics, civils et sociaux.

InstarAGF est une coentreprise entre le groupe d'investissement canadien AGF Management et la société d'investissement alternatif Instar Group.

Le premier fonds de la société, InstarAGF Essential Infrastructure Fund, a levé 740 millions de

dollars à la clôture finale en juin 2017. Le fonds a un objectif de TRI (taux de rendement interne) net de 9 % à 14 %, sur une période de 15 ans.

InstarAGF aurait d'ores et déjà déployé un peu plus de la moitié du capital de son premier fonds. À ce jour, l'entreprise a effectué des investissements dans six actifs : le terminal de l'aéroport Billy Bishop, le parc éolien de 30 MW d'Okanagan, la société de services intermédiaires Steel Reef, le fournisseur de services d'aviation d'affaires Sky-service, la société d'énergie de district Creative Energy (propriétaire du réseau énergétique de district de Vancouver) et, enfin, la société de logistique portuaire automobile Amports.

## Innergex et BlackRock annoncent la mise en service commerciale du parc éolien Flat Top de 200 MW aux États-Unis

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) et BlackRock Real Assets ont annoncé officiellement la mise en service, le 23 mars 2018, du parc éolien Flat Top de 200 MW situé près de la municipalité de Priddy, au Texas. Innergex détient une participation de 51 % dans le parc éolien, acquise le 6 février 2018 dans le cadre de l'acquisition d'Alterra Power Corp. Un fonds géré par BlackRock Real Assets détient les 49 % restants.

Le parc éolien Flat Top, situé dans le centre du Texas, comprendra 100 éoliennes Vestas V110 (chacune d'une hauteur de moyenne de 95 mètres et d'une capacité nominale de 2,0 MW) et sera exploité par le fabricant d'éoliennes dans

le cadre d'un contrat d'exploitation et de maintenance de 10 ans. Le parc éolien Flat Top vendra toute sa production au réseau électrique ERCOT et protégera la majeure partie de ses revenus contre les fluctuations des prix de l'électricité au moyen d'un contrat de couverture de 13 ans souscrit auprès d'une filiale de Citibank.

Parallèlement à la mise en service commerciale du projet, Berkshire Hathaway Energy et Citibank ont réalisé un financement d'équité fiscale de 211,3 millions de dollars américains sur le projet, dont le produit a servi principalement à rembourser le prêt lié à la construction du projet.



## Le budget de 2018 du Québec prévoit une augmentation des investissements en infrastructure

Le gouvernement du Québec a déposé son budget 2018-2019 incluant son Plan des infrastructures sur 10 ans. Avec une économie vigoureuse et un faible taux de chômage, le quatrième budget équilibré consécutif comprend plusieurs augmentations de dépenses en santé, éducation et infrastructure. En vertu du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 (PQI), les investissements s'élèveront à 100,4 milliards de dollars, soit 9,3 milliards de plus que dans le PQI de 2017-2027.

Compte tenu de cette augmentation, le gouvernement injectera en moyenne plus de 10 milliards de dollars par an dans l'infrastructure québécoise d'ici 2028, afin de répondre aux besoins et de faire avancer d'importants projets stratégiques, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que dans le réseau routier et le transport en commun. Le transport en commun recevra 9 % des investissements prévus au PQI 2018-2028, soit 9 milliards de dollars, dont 1,1 milliard de dollars pendant l'exercice financier 2018-2019.



### Ces investissements donneront la priorité à la sécurité publique, au remplacement des infrastructures désuètes et au développement économique :

- 19,9 % affectés aux routes;
- 18,6 % à la santé et aux services sociaux;
- 16,1 % à l'enseignement et à l'éducation supérieure;
- 9,1 % aux infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et récréatives.

Près de 50 millions de dollars seront accordés aux communautés autochtones pour améliorer leurs conditions de vie. Par ailleurs, le gouvernement remettra à la Société du Plan Nord une enveloppe de plus de 86 millions de dollars pour le lancement d'initiatives visant à compléter certains investissements déjà en cours dans le territoire du Plan Nord et promouvoir de nouveaux projets de développement économique.

## L'Alberta lance un programme de 700 MW d'énergie renouvelable

La société d'exploitation du réseau électrique de l'Alberta (Alberta Electric System Operator, ou AESO) a émis en date du 29 mars 2018 une demande d'expression d'intérêt pour les deuxième et troisième phases de son programme d'approvisionnement en énergie renouvelable. L'AESO prévoit développer respectivement jusqu'à 300 MW et 400 MW d'énergie renouvelables lors des deuxième et troisième phases du programme et vise un début d'exploitation commerciale d'ici le 30 juin 2021.

Selon la demande d'expression d'intérêt, l'AESO conclura des contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable (*Renewable Electricity Support Agreements*, ou RESA) pour développer,

financer, construire, posséder, exploiter et entretenir des projets qui produisent de l'électricité à partir de ressources énergétiques renouvelables.

Les projets soumis pour le deuxième tour du programme d'approvisionnement en énergie renouvelable requièrent une participation minimale de 25 % des communautés autochtones, laquelle participation doit être maintenue pendant au moins trois ans après la mise en service du projet. Les projets de la série 3 seront évalués en fonction de leur capacité à se connecter au réseau de transport ou de distribution existant après l'évaluation des projets de la série 2.

Selon le site Internet de l'AESO, le processus d'appel d'offres devrait aboutir à la sélection des promoteurs retenus en décembre 2018.

### Programme d'approvisionnement en énergie renouvelable — phase 1

En décembre 2017, l'AESO a attribué 595 MW de projets de production d'énergie éolienne au premier tour de son programme d'approvisionnement en énergie renouvelable, dépassant ainsi son objectif initial de 400 MW.

EDP Renewables, Enel Green Power North America et Capital Power de l'Alberta ont été sélectionnés pour les quatre projets suivants :

- Le projet éolien Whitla de 201,6 MW de Capital Power à Medicine Hat
- Le parc éolien Sharp Hills de 248,4 MW d'EDP Renewables à Oyen
- Le parc éolien de 115 MW d'Enel Green Power North America à Pincher Creek
- La phase 2 de 30,6 MW d'Enel Green Power North America, du parc éolien de Castle Rock Ridge, à Pincher Creek.

## Trente sociétés répondent à l'appel d'offres de 700 MW de l'Alberta

Selon une mise à jour publiée par Inframation le 27 avril 2018, trente entreprises ont répondu à la demande d'expression d'intérêt (REOI) de l'Alberta Electric System Operator (AESO) pour les deuxième et troisième phases de son plan d'approvisionnement en énergie renouvelable.

La deuxième phase de l'approvisionnement a une cible de 300 MW et les projets proposés doivent inclure une participation de 25 % des groupes autochtones. La troisième phase comporte une cible de 400 MW. Les appels d'offres pour les deux ont été lancés le 27 avril 2018.

Beaucoup d'entreprises ont soumis des offres pour les deux phases — y compris Aira Wind Power, Enel

Green Power, Samsung Renewable Energy et NaturEner Energy. Certaines entreprises sur la liste sont de nouveaux joueurs dans le domaine de l'énergie renouvelable —, comme KT Corporation, une société de télécommunications coréenne. Un certain nombre de répondants sont des entreprises appartenant à des groupes des Premières Nations, comme River Cree Development Corporation et Chiniki TRICO Limited Partnership. Rappelons qu'en décembre 2017, l'AESO avait attribué 595 MW de projets de production d'énergie éolienne au premier tour de son programme, dépassant ainsi son objectif initial de 400 MW. Capital Power, EDP Renewables et Enel Green Power North America avaient remporté les contrats pour cette première phase.

## Engie et Axium Infrastructure finalisent une acquisition à Boston

Engie Amérique du Nord et Axium Infrastructure, réunis dans le consortium Longwood Energy Partners, ont annoncé le 3 avril 2018 avoir finalisé l'acquisition d'un micro-réseau d'électricité et d'un réseau de chaleur et de climatisation sur le campus de médecine de Longwood, à Boston, dans l'État du Massachusetts. L'ensemble dessert cinq hôpitaux ainsi que les écoles de médecine et de santé publique de Harvard, dans le cadre d'un contrat à long terme en vigueur jusqu'en 2051.

D'une capacité de production de 99 MW d'électricité grâce à un micro-réseau, de 500 tonnes par

heure de vapeur et de 42 000 tonnes d'eau réfrigérée, ce système énergétique complet sert à l'exploitation quotidienne d'infrastructures médicales qui accueillent chaque année plus de 2,4 millions de patients.

Rappelons qu'en avril 2017, dans une démarche similaire de gestion énergétique globale à l'échelle d'un micro-réseau, Engie et Axium avaient remporté un contrat de 50 ans portant sur l'exploitation de l'ensemble du réseau de production et de distribution d'énergie (vapeur, froid, gaz et électricité) de l'Université d'État de l'Ohio pour son campus de Columbus.



## La province de Terre-Neuve envisage un PPP pour son projet de tunnel de 1,7 milliard de dollars

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a publié une étude recommandant l'utilisation d'un modèle de partenariat public-privé pour son projet de tunnel entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve. L'étude de préfaisabilité de la province vise à examiner des options pour une liaison de transport fixe entre le Labrador et Terre-Neuve, à travers le détroit de Belle Isle, qui fournirait une connexion permanente pour les véhicules. Actuellement, c'est un traversier qui relie Blanc-Sablon au Québec et St. Barbe à Terre-Neuve.

Une étude a été réalisée en 2004 par le Centre Harris, qui a procédé à un examen indépendant des implications économiques et techniques ainsi que de la viabilité de la construction de la liaison de transport fixe.

Terre-Neuve a publié une version mise à jour du rapport le 11 avril 2018. Hatch Limited a été responsable de l'étude d'ingénierie tandis que le laboratoire d'analyse régional du Harris Center a terminé l'analyse de l'impact économique. Le nouveau rapport conclut qu'un tunnel foré à l'aide de tunneliers

avec une navette ferroviaire électrique pour le transport de véhicules est le choix le plus techniquement et économiquement réalisable. Hatch estime le coût en capital du tunnel ferroviaire recommandé à 1,7 milliard de dollars. Selon l'étude, l'exécution de ce projet en tant que PPP serait une option à considérer. Hatch recommande que l'approche conception-construction-financement-exploitation-entretien (CCFEE) soit examinée, à la condition que les

gouvernements fédéral et provincial soient disposés à payer la plus grande partie du coût en capital initial et qu'ils permettent à un exploitant privé d'exiger des droits. Les péages rembourseraient les coûts d'exploitation et une partie des coûts en capital.



## Innergex renouvelle le contrat d'achat d'électricité de sa centrale hydroélectrique Brown Lake pour 40 ans

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) a annoncé le 16 avril 2018 que le contrat d'achat d'électricité de la centrale hydroélectrique Brown Lake a été renouvelé pour une période de 40 ans avec BC Hydro. Le nouveau contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018 et est assujéti à l'approbation de la Commission des services publics de la Colombie-Britannique.

Brown Lake est une centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une puissance installée de 7,2 MW située sur des terres de la Couronne près de Prince Rupert, dans la région de la côte nord de la Colombie-Britannique. En exploitation depuis 1996, l'installation produit en moyenne 51 800 MWh annuellement et l'électricité produite est vendue en totalité à BC Hydro.

## Boralex acquiert le portefeuille de Kallista Energy Investment en France

Boralex inc. (TSX: BLX) a annoncé le 20 avril 2018 avoir conclu une entente avec Ardian Infrastructure visant le rachat de 100 % des actions en circulation de Kallista Energy Investment SAS, pour une contrepartie de 129,4 millions d'euros (environ 202 millions de dollars), à laquelle s'ajoute la prise en charge de dettes de projets d'un montant de 94 millions d'euros. L'acquisition concerne un portefeuille de 163 MW de projets éoliens en exploitation d'une durée de vie moyenne pondérée restante de 8 ans sous contrat, d'un site prêt à construire de 10 MW ainsi que d'un portefeuille de projets de l'ordre de 158 MW, portant le potentiel de Boralex en Europe à près de 1 000 MW.

Boralex consolide ainsi sa position de premier producteur indépendant d'énergie éolienne en France en augmentant sa puissance installée de 609 MW à 772 MW. À l'échelle mondiale, Boralex augmente sa puissance installée totale de plus de 11 %, laquelle passe de 1 456 MW à 1 619 MW. Boralex prévoit que l'acquisition ajoutera approximativement 23 millions d'euros (36 millions de dollars) à son BAIIA, compte tenu des résultats anticipés de Kallista.

Cette acquisition permettra également à Boralex d'intégrer l'équipe de développement de Kallista Energy Investment, laquelle a notamment développé une expertise pointue en matière de rééquipement de projets éoliens (*repowering*), pouvant immédiatement être mise à contribution.

## HSBC cesse de financer des projets d'énergie au charbon, au pétrole et au gaz

Dans un communiqué daté du 20 avril 2018, la banque HSBC a déclaré qu'elle cesserait de financer de nouveaux projets d'énergie au charbon, au pétrole et au gaz dans l'Arctique ainsi que des projets de sables bitumineux, et ce, dans le but de promouvoir la transition vers une économie plus sobre en carbone.

La banque se retire également de nouveaux projets nucléaires qui sont incompatibles avec les normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des projets hydroélectriques qui ne sont pas conformes au cadre de la Commission mondiale sur les barrages.

HSBC a toutefois fait une exception pour quelques pays : elle continuera d'investir dans certains projets d'énergie au charbon au Bangladesh, en Indonésie et au Vietnam

pour « équilibrer adéquatement les besoins humanitaires locaux » dans ces pays, selon le communiqué.

Cette déclaration de la banque britannique survient après que plusieurs autres banques européennes se sont retirées de certaines entreprises liées aux combustibles fossiles. En octobre 2017, BNP Paribas avait annoncé qu'elle ne financerait plus les terminaux GNL qui liquéfient et exportent du gaz de schiste, ou des oléoducs transportant du pétrole et du gaz de schiste ou des sables bitumineux. En décembre 2017, Natixis avait déclaré qu'elle cesserait de financer toutes les activités liées aux sables bitumineux, y compris le transport et le stockage du pétrole extrait, ainsi que les projets pétroliers et gaziers dans l'Arctique.

## Fin du projet de privatisation des aéroports canadiens

Le gouvernement fédéral canadien n'envisage plus la privatisation des huit plus grands aéroports du pays. Le ministre des Transports, Marc Garneau, a rencontré le Conseil des aéroports du Canada dans la semaine du 16 avril 2018 et a confirmé que le gouvernement libéral ne songeait plus activement à la privatisation, selon la porte-parole du ministre, Mme Delphine Denis.

La privatisation des aéroports canadiens a été proposée pour la première fois par le Conseil consultatif en matière de croissance économique du ministère des Finances du Canada en octobre 2016. La vente aux investisseurs privés aurait transformé ces aéroports en entreprises à but lucratif et aurait pu générer plusieurs milliards de dollars pour le gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral a lancé une étude avec Credit Suisse sur les avantages et l'incidence de la privatisation des huit plus grands aéroports du Canada dans les villes

de Toronto, Vancouver, Montréal, Calgary, Edmonton, Ottawa, Winnipeg et Halifax.

Cependant, malgré la prolifération des projets privés ou en partenariats public-privé dans d'autres secteurs de l'infrastructure canadienne, comme le transport ferroviaire, les hôpitaux ou l'énergie, aucun consensus n'a pu voir le jour au sein des administrations aéroportuaires régionales sur cette approche.

Toutefois, la position du gouvernement fédéral ne constitue pas une fin de non-recevoir de l'investissement privé dans les aéroports canadiens. La privatisation pure et simple n'est pas le seul modèle de partenariats et d'autres formes peuvent être envisagées. Par exemple, Aéroports de Montréal réfléchit actuellement à un mode de réalisation alternatif pour son projet de nouvelle aérogare de 2,5 milliards de dollars.



## EDF Renewables : une nouvelle marque internationale

Pour appuyer sa croissance sur le marché international des énergies renouvelables, EDF Energies Nouvelles renforce son identité et adopte « EDF Renewables » comme marque unique, pour l'ensemble de ses filiales à l'international.

En phase avec les ambitions du Groupe EDF, qui vise à doubler ses capacités renouvelables en France et dans le monde d'ici 2030, EDF Energies Nouvelles poursuit son développement sur ses marchés historiques — France, Europe et

Amérique du Nord — et dans des zones à fort potentiel de croissance telles que l'Amérique du Sud, l'Asie ou encore le Moyen-Orient. EDF Energies Nouvelles développe et exploite aujourd'hui des projets éoliens, solaires et de stockage dans une vingtaine de pays.

## Innergex annonce la signature d'un contrat d'achat d'électricité de 12 ans pour le projet éolien Foard City au Texas

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) a annoncé le 7 mai 2018 avoir signé un contrat d'achat d'électricité de 12 ans avec une grande société d'électricité texane, une filiale de Luminant, pour son projet éolien Foard City situé dans le comté de Foard au Texas.

Le projet éolien Foard City progresse et Innergex prévoit commencer la construction au cours du quatrième trimestre de 2018. Le contrôle du site est complété ainsi que d'autres étapes de développement importantes, dont les études d'impact sur l'environnement et la signature d'accords de réduction de la taxe foncière locale.

Innergex a également conclu récemment un accord d'interconnexion pour Foard City avec Electric Transmission Texas, LLC. La mise en service commerciale est prévue au troisième trimestre de 2019.

La puissance installée devrait atteindre environ 350 MW à la fin de la construction. De plus, les activités effectuées sur le site depuis 2016 devraient rendre le projet admissible aux incitatifs fiscaux sur les énergies renouvelables aux États-Unis (crédits d'impôt à la production, ou « CIP »).

## L'OIRPC acquiert une participation minoritaire dans les actifs d'énergies renouvelables d'Enbridge

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a annoncé le 9 mai 2018 avoir conclu une entente de 1,75 milliard de dollars afin d'acquérir des participations minoritaires dans deux portefeuilles d'énergies renouvelables appartenant à Enbridge.

L'entente couvre une participation de 49 % dans les actifs d'énergie renouvelable terrestres d'Enbridge en Amérique du Nord ainsi qu'une participation de 49 % dans deux projets éoliens en mer du Nord allemande.

Les actifs nord-américains comprennent 14 projets éoliens et solaires en exploitation entièrement sous contrat dans quatre marchés canadiens, et deux projets en exploitation aux États-Unis d'une puissance installée combinée de 1,3 GW. Les actifs canadiens étaient détenus par Enbridge Income Fund. Les deux actifs américains sont le parc éolien Cedar Point de 250 MW au Colorado et le projet solaire Silver State North de 50 MW au Nevada.

En vertu des ententes, l'OIRPC financera à hauteur de sa participation de 49 % les besoins en capitaux qui serviront à terminer la construction des projets de Hohe See, au large de l'Allemagne, dont la mise en service est prévue au début de 2020. L'engagement de capital supplémentaire de l'OIRPC est estimé à 500 millions de dollars, portant son engagement total à environ 2,25 milliards de dollars.

Enbridge et les sociétés de son groupe continueront de gérer, d'exploiter et de fournir des services administratifs aux projets nord-américains et de Hohe See. Par ailleurs, l'OIRPC et Enbridge ont conclu une entente au termes de laquelle les deux parties formeront une coentreprise à parts égales afin de mener à bien d'autres projets de parcs éoliens au large de l'Europe. Ces projets sont à un stade de conception précoce ou avancé, en construction ou en exploitation.



## Innergex achète un projet hydroélectrique chilien de 140 MW

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) a annoncé le 15 mai 2018 qu'elle avait été sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offres pour acquérir — en partenariat avec l'entreprise chilienne Energía Llaima — le projet hydroélectrique Duqueco de 140 MW, qui comprend deux centrales hydroélectriques au Chili.

L'acquisition est assujettie à certaines approbations réglementaires et à la finalisation du partenariat entre les deux parties. Innergex n'a pas divulgué l'identité du vendeur.

L'acquisition du projet hydroélectrique Duqueco comprend deux centrales hydroélectriques mises

en service en 2001 : Peuchen (85 MW) et Mampil (55 MW), situées sur la rivière Duqueco au Chili, 60 km à l'est de Los Angeles.

La production annuelle moyenne combinée d'électricité devrait atteindre plus de 350 000 MWh. L'électricité produite par ces installations hydroélectriques est vendue dans le cadre de contrats d'achat d'électricité à prix fixe jusqu'en 2020 et sur le marché au comptant. Innergex prévoit un BAIIA ajusté d'environ 21 millions de dollars américains (26,8 millions de dollars canadiens) par année pour l'ensemble du projet.

Le prix d'achat est d'environ 210 millions de dollars américains (268 millions de dollars canadiens), sous réserve de certains ajustements, et un financement de 140 millions de dollars américains (178,8 millions de dollars canadiens) devrait être accordé par la banque sud-américaine Itaú pour couvrir une partie du prix d'achat. La quote-part nette d'Innergex du prix d'achat restant s'élèvera à environ 80 millions de dollars américains (102,2 millions de dollars canadiens).

Par ailleurs, Innergex a signé une entente exclusive avec Energía Llaima visant un partenariat en coentreprise afin d'acquérir une participation de 50 % dans l'entreprise. À la signature de l'accord de partenariat final, Innergex détiendrait 50 % d'Energía Llaima pour un engagement total de 110 millions de dollars américains (140,5 millions de dollars canadiens) à investir dans les trois prochaines années.



## La stratégie d'investissement direct de l'OIRPC porte ses fruits

Le portefeuille d'infrastructures de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) s'est particulièrement bien comporté au cours de l'exercice 2018, ayant plus que doublé son rendement par rapport à l'année précédente, selon le rapport financier annuel de l'institution publié le 17 mai.

Ainsi le portefeuille a généré un rendement de 15,2 % pour l'exercice 2018, comparativement à un rendement de 7,4 % l'année précédente. Les trois exercices précédents ont respectivement rapporté 9,3 %, 16,5 % et 16,6 %.

Au 31 mars 2018, l'infrastructure représentait 8 % du portefeuille de l'OIRPC. La juste valeur des investissements directs du fonds dans les infrastructures a été chiffrée à 30,35 milliards de dollars.

Le rapport du fonds explique que ces bons rendements sont attribuables à la stratégie d'investissement direct dans l'infrastructure. Selon ce document, on estime en effet que les coûts d'un capital investi de 20 milliards de dollars géré à l'externe se situeraient en moyenne entre 800 et 900 millions de dollars par an. En revanche, le coût de gestion interne d'un portefeuille de 20 milliards de dollars est d'environ 75 millions, ce qui représente une économie approximative de 700 à 800 millions de dollars.

À la fin de l'année, le portefeuille d'infrastructures de l'OIRPC comprenait 18 investissements directs évalués à 28,6 milliards de dollars, dont 75,8 % investis dans des marchés développés tels que l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest et l'Australie et certains marchés émergents, principalement en Amérique latine et en Inde.

## La Banque de l'infrastructure du Canada nomme son président-directeur général

Le conseil d'administration de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a nommé M. Pierre Lavallée au poste de président-directeur général de l'organisation, selon une annonce du 24 mai 2018. Rappelons que l'objectif principal de la BIC est d'utiliser le soutien fédéral pour attirer des investissements du secteur privé et des investisseurs institutionnels dans de nouveaux projets d'infrastructure générateurs de revenus dans l'intérêt du public.

Avant d'arriver à la Banque de l'infrastructure du Canada, M. Lavallée a occupé plusieurs postes de niveau supérieur au sein de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) pendant six ans, plus récemment à titre de directeur général principal et chef mondial, Partenariats de placement. Avant de se joindre à l'OIRPC, M. Lavallée était le premier vice-président de Reitmans (Canada) Limitée à

Montréal. Il a également passé 18 ans chez Bain & Company, à Toronto, où il dirigeait les pratiques canadiennes de commerce de détail, pour les télécommunications et les capitaux privés, et où il a été associé directeur pour le Canada pendant trois ans. Auparavant M. Lavallée a été délégué commercial au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à Ottawa et au Japon. Il a commencé son mandat à la banque le 18 juin 2018.

Il travaillera en tandem avec Bruno Guilmette, qui sera le directeur des placements par intérim de la banque. Auparavant, M. Guilmette a siégé au comité exécutif et au conseil d'administration de la Global Infrastructure Investor Association et a été vice-président principal de l'infrastructure chez Investissements PSP.

**lavery**  
*Avocats*